

UN PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE D'ÉCHALLON

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et la commune d'Echallon portent un projet de parc éolien sur la crête de la forêt d'Echallon. Afin de répondre aux questions fréquemment soulevées par ce type de projet, nous publions ce premier bulletin d'information à votre intention.



Vue du site potentiel d'implantation depuis Giron

Qui est CNR?

Producteur historique d'hydroélectricité sur le Rhône, CNR se développe sur d'autres énergies renouvelables comme l'éolien et le photovoltaïque. Elle est aujourd'hui premier producteur français d'énergie 100% renouvelable. Elle dispose au 30 juin 2016 de :

- 19 centrales hydroélectriques sur le Rhône et 21 petites centrales et mini-centrales (3 035 MW)
- 33 parcs éoliens en France (382 MW)
- 14 centrales photovoltaïques (47 MWc)

Entreprise à capital majoritairement public, avec ENGIE (ex GDF SUEZ) pour actionnaire de référence, CNR compte 1 400 salariés au siège (Lyon), et le long de la vallée du Rhône.

Un enjeu national

La France, sous l'impulsion de l'Europe, s'est fixé pour objectif de porter à 40% la part d'électricité renouvelable de la consommation électrique à l'horizon 2030.

Selon la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité, l'éolien représentera ainsi 15 000 Mégawatts (MW) de puissance installée en 2018. A ce jour, la puissance éolienne installée sur notre territoire est de 10 312 MW, et couvre la consommation électrique en France à 4,5%.

L'implantation d'éoliennes est-elle réglementée?

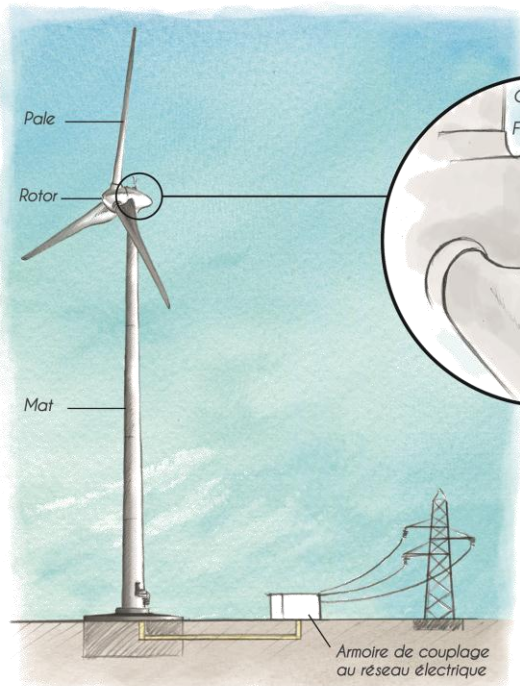
Un parc éolien doit faire l'objet d'un permis de construire et d'une autorisation d'exploiter au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement délivrée par le préfet. Ces dossiers comportent notamment une étude d'impact sur l'environnement humain et naturel. Au cours de son instruction unique, qui dure environ un an, le dossier est soumis à enquête publique. L'autorité environnementale ainsi que la Commission Départementale des Sites et Paysages jugent le dossier en cours d'instruction.

Photomontage d'un projet éolien CNR dans le Rhône



Combien produit un parc éolien ?

Une éolienne produit de l'électricité grâce à l'énergie du vent. C'est une ressource locale, inépuisable, sûre, non polluante et facilement démontable. Sa puissance est comprise entre 2MW et 3MW. Un parc de 8 éoliennes sur la commune d'Echallon pourrait fournir pendant 25 ans les besoins en électricité d'environ 16 000 foyers (hors chauffage), soit une fois et demi la population d'Oyonnax.



Comment fonctionne un parc éolien ?

Le vent exerce une force sur les pales d'un rotor et les fait tourner. Les pales entraînent un générateur électrique qui transforme cette énergie mécanique en énergie électrique. Un réseau électrique souterrain relie les éoliennes entre elles et permet de transporter l'électricité ainsi produite jusqu'au poste de livraison, qui réalise l'interface entre ce réseau privé et le réseau public. Pour permettre l'assemblage des éléments de l'éolienne (mât, pales, moyeu et composants électriques) et sa maintenance, une plateforme de montage est positionnée devant la fondation.

Quels bénéfices pour la commune ?

Contribuer à l'aménagement du territoire

A titre d'exemple, un parc éolien de 8 éoliennes apporterait annuellement environ 150 000€ de recette fiscale à la commune

et à la communauté de communes. Ces retombées permettront de développer des équipements ou services au profit de leurs administrés.

Dynamiser l'emploi local

Autant que possible, les entreprises locales sont impliquées dans la construction du parc éolien (installation de chantier, terrassement, pose des réseaux, génie civil et électrique, levage/manutention, contrôle, entretien des chemins ...).

Limiter les emprises foncières en forêt

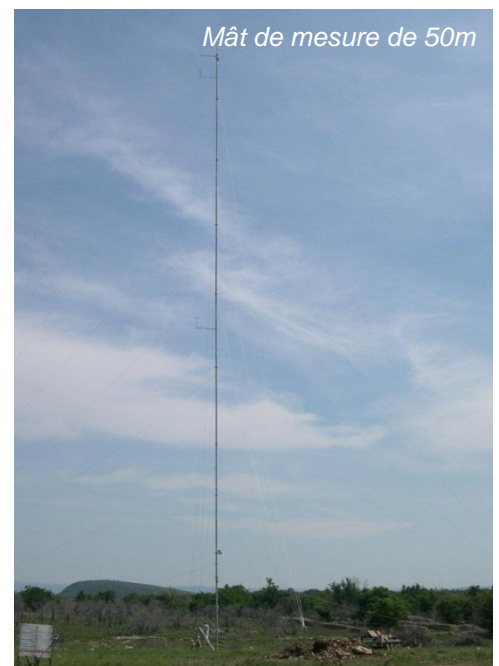
Les forêts exploitées sont généralement sillonnées de pistes d'exploitation qui peuvent être adaptées à l'acheminement des éoliennes. Les emprises résultant des parcs éoliens en forêt se limitent majoritairement à celles des plateformes (environ 1500 m², soit 15 ares par éolienne), le plus souvent situées en bordure de piste. En mettant à la disposition du producteur éolien une partie de ses parcelles, la commune d'Echallon touchera un loyer qui s'ajoute aux recettes fiscales.

Un partenariat avec la commune

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte permet aux communes de participer aux projets de production d'énergies renouvelables. CNR et la commune d'Echallon étudient la mise en œuvre de ce partenariat, afin de permettre à la commune de participer à la gouvernance du projet, et lui permettre de bénéficier de retombées liées à la vente de l'énergie produite par le futur parc éolien.

La campagne de mesure de vent

Un mât d'une hauteur d'au moins 50m sera bientôt posé sur le site, pour une durée de un à deux ans, afin d'identifier précisément la ressource en vent du secteur. Cette campagne de mesure permettra par la suite d'optimiser l'implantation des éoliennes et de choisir le modèle le plus adapté. Le mât est composé de tubes en acier et est fixé au sol par des haubans. Il est muni d'instruments de mesure tels que : anémomètre, girouette, thermomètre, capteur photovoltaïque et enregistreur.



Les étapes du projet éolien d'Echallon

Analyses préliminaires

2016

- Pré-analyses techniques (vent, accès, raccordement, habitat)
- Contact avec les élus
- Consultation des services de l'Etat (aviation civile et militaire, DRAC ...)

Etudes et concertation

2016
2017

- Campagne de mesure de vent
- Concertation auprès des élus, acteurs locaux et riverains : réunions du comité local de suivi éolien, bulletin d'information et permanences publiques de présentation du projet
- Etude d'impact sur l'environnement et le paysage

Procédures administratives

2017
2018

- Avis des conseils municipaux
- Avis de l'autorité environnementale et de la Commission des Sites et Paysages
- Enquête publique

Construction Mise en service

2019

- Construction : génie civil, montage des éoliennes, raccordement
- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Mise en service

Exploitation Démantèlement

- Suivi environnemental du parc éolien
- Production d'électricité et maintenance
- Démantèlement et remise en état du site (après 25 ans d'exploitation, renouvelable une fois)

POUR PLUS D'INFORMATION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Gwenaëlle BORN

g.born@cnr.tm.fr

04 26 23 19 09



2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04
cnr.tm.fr